



Décembre 2022.

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Localement, **FO** retrouve son 2^{ème} siège, non plus en Comité Technique Local (CTL) enterré par la Loi de Transformation de la Fonction publique publiée en août 2019 mais dans le futur Comité Social d'Administration.

FO remercie chacun des agents qui a voté pour sa liste : nous continuerons à mettre toutes nos **FO**rces pour défendre au mieux tous les agents et les collectifs d'agents qui feront appel à nous.



CALENDRIER DE L'AVEINT : LE GOUVERNEMENT OUVRE LA CASE « RETRAITES »



Alors que c'est la traditionnelle période de l'avent comme chaque mois de décembre, le gouvernement a décidé d'ouvrir la case «retraites». Bien que les concertations qu'il a lancées avec les interlocuteurs sociaux ne soient pas terminées, le projet de réforme est revenu la semaine dernière en mode

«accélééré», la Première ministre en annonçant les grandes lignes dans un entretien au journal "Le Parisien.

Elle a ainsi confirmé sa volonté de porter progressivement, à partir de l'été prochain, l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, la réforme s'appliquant dès la génération née au deuxième semestre de 1961, qui devra travailler quelques de départ.

La Première ministre a aussi assuré de la mise en place d'un index senior, sur le modèle de l'index égalité, dont **FO** n'a cessé de pointer les insuffisances, des dispositifs de retraite progressive et le cumul emploi retraite, un minimum de pension à 1200 €, tout en restant plus floue sur la pénibilité et les régimes spéciaux.

Lors des concertations, **FO** a rappelé – et continue de rappeler – ses revendications.

FO s'oppose à tout allongement de la durée de cotisation et à tout recul de l'âge légal de départ. Et pour cause, aujourd'hui 50% des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi. Elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité, ou bénéficient de minima sociaux. Reculer l'âge de départ, c'est accroître encore plus les

difficultés de cette population. Supprimer les régimes spéciaux, dans le public comme dans le privé, c'est aussi reculer l'âge de départ à la retraite.

FO continue d'expliquer qu'il n'y a pas de problème de financement des retraites : il y a un problème d'emploi.

C'est pourquoi il est nécessaire de développer des emplois pérennes, de mieux gérer les fins de carrière, ou encore d'augmenter les salaires, ce qui augmenterait le volume des cotisations et donc entraînerait davantage de recettes pour les retraites.

Sur cette question, nous ne sommes pas seuls : 77% des Français sont opposés à une réforme des retraites qui reculerait l'âge de départ à la retraite. L'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse confondues s'y opposent, comme l'a rappelé le communiqué de l'intersyndicale du 5 décembre dernier.

Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités, touchant particulièrement les femmes.

Conformément à notre mandat, tous les syndicats et militants **FO** doivent se tenir prêts à s'engager dans la mobilisation la plus large possible, y compris par la grève comme en 2019, dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait son projet. Si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles.



Dans son calendrier de l'avent, FO est déterminée à ouvrir la case « mobilisation ».

Voir notre page spéciale RETRAITES mise à jour sur le site FO DGFIP44=> [ICI](#)